

AVIS

RUR.23.736.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de Madame Katelyne ALLAERT pour le compte de la SA BOVA ENVIRO+ concernant la détérioration de portions d'habitat de 6 espèces végétales et éventuellement le déracinement d'individus de ces espèces ainsi que la détérioration de portions d'habitat de 21 espèces animales, et ce dans le cadre d'un projet de création d'une plateforme d'accueil de PMIs sur le site de Larronnerie à Auvélais (Sambreville)

Avis adopté le 2/06/2023

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 22/05/2023 (mail), 23/05/2023 (courrier signé)
Références : DNF/DNEV/PL/XR/TT/JPB/SLa/ Sortie 2023 : 7537

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 30 mai 2023

AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 30 mai 2023 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" remet un avis **favorable** à son propos, moyennant respect des conditions telles que recommandées par le DNF, à savoir reprendre les conditions imposées en 2017 lors d'une première autorisation, ainsi que celles découlant des conclusions du rapport de Faune et Biotopes (point 6 de ce rapport).

Le Pôle "Ruralité" Section "Nature" souligne la qualité du dossier et la volonté affichée par le demandeur de préserver au maximum la faune et la flore du site avec, par exemple, la prise en compte d'une espèce d'abeille solitaire sans que son statut de protection ne soit avéré au moment de la demande.

Enfin, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" insiste pour que les mesures fassent l'objet d'un suivi par l'administration, et soient respectées après réalisation des travaux de remblaiement, lors des futurs développements du site.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »